

SUBJONCTIF ET IMPÉRATIF EN PORTUGAIS

UNE CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DE LA CONFIGURATION LINGUISTIQUE DU SOUHAIT, DE L'ORDRE, DU REGRET ET DU REPROCHE*

1. Dans une étude sur l'expression de l'ORDRE en portugais, Malaca Casteleiro affirme: «O imperativo formai deixou de ter a primazia na expressão da ordem e esta é principalmente expressa pelo conjuntivo formai»¹.

Cette prépondérance du subjonctif sur l'impératif dans l'expression de l'ORDRE en portugais contemporain est essentiellement due au remplacement progressif de la deuxième personne par la troisième qui s'est produit en portugais. C'est un fait bien connu que le subjonctif «remplace» l'impératif à la première et à la troisième personnes, formes que l'impératif, mode allocutif, ne possède pas. En portugais, ce phénomène entraîne un emploi très réduit de l'impératif, étant donné que la troisième personne est devenue la forme d'interpellation la plus courante: au singulier dans le vouvoiement (le «você» tout à fait généralisé au Brésil et coexistant avec le «tu» au Portugal) et, au pluriel, comme forme presque unique (la deuxième personne ne survit que dans quelques variétés régionales, dans l'oratoire — surtout religieuse — et dans certaines formes du langage soutenu, senties comme «démodées»). Il devient donc impos-

* Retomo neste texto a comunicação que, com o mesmo título, apresentei ao XVI Congresso Internacional de Linguística e Filologia Romanas (Palma de Mallorca, 1980). Ao Prof. Bernard Pottier, com quem pude discutir previamente as grandes linhas deste trabalho e uma sua primeira versão, agradeço as preciosas sugestões que me fez. Devo também uma palavra de agradecimento ao Prof. J. Schmidt-Radefeldt, de quem recebi valiosas indicações sobre alguns dos aspectos focados.

¹ CASTELEIRO, J. Malaca, *A expressão da «ordem» na língua portuguesa do séc. XX*, Lisboa, 1961 (thèse mimeographiée), p. 165.

sible de distinguer, quant à la valeur, les formes d'impératif et de subjonctif présentes dans des énoncés tels que «Sai!», «Saia!», «Saia!»

L'emploi du subjonctif comme expression de l'ORDRE ne se limite donc pas, en portugais, aux ordres négatifs: il est très répandu aussi dans les ordres affirmatifs s'avérant être le mode le plus employé comme configuration linguistique des actes injonctifs.

2. Nous voudrions partir de cette constatation pour considérer d'une manière plus élargie la persistance du subjonctif dans la configuration linguistique des actes relevant de la volonté, soit dans l'aire de l'injonctif soit dans l'aire de l'optatif. Aux emplois bien connus et plusieurs fois décrits du subjonctif indépendant à valeur d'optatif ou d'impératif nous nous proposons d'ajouter un autre type d'occurrence du subjonctif indépendant en portugais qui, quoique déjà parfois signalé, n'a jamais fait l'objet d'une explication satisfaisante. Il s'agit d'un emploi très courant de l'imparfait et du plus que parfait du subjonctif, du type:

« — Estudasses!» ou « — Tivesses estudado!»
(propos tenu à quelqu'un qui n'a pas réussi à l'examen).

Pour traduire en français le contenu sémantico-pragmatique de ce «Estudasses!» il faudra recourir à une paraphrase: «Tu aurais du étudier, je te reproche de ne pas l'avoir fait».

Nonobstant l'oubli presque systématique dont il est objet dans les descriptions, ce type d'emploi de l'imparfait et du plus que parfait du subjonctif est parfaitement vivant et productif en portugais contemporain; cette construction est, en effet, très couramment utilisée, sans aucune restriction d'ordre diastratique ou diatopique². Il nous paraît, donc, indispensable de l'expliquer, de montrer qu'il ne s'agit pas d'un fait marginal que l'on se limite à signaler comme une «curiosité» mais, au contraire, qu'il entretient des relations avec d'autres faits, formant, avec eux, un sous-système de significations interdépendantes.

L'affinité de ces énoncés avec les énoncés impératifs nous a toujours paru claire. D'ailleurs Epifânio Dias, l'un des rares gram-

² S'il fallait faire une restriction elle serait plutôt d'ordre diatypique, puisque cette tournure est surtout utilisée dans les styles courant et familier.

mairiens qui s'en occupent, les interprète comme des impératifs passés³. Malaca Casteleiro, dans l'oeuvre déjà citée, écarte cette interprétation, considérant qu'on ne peut pas avoir un impératif passé, le trait présent-futur étant indispensable au concept même d'impérativité⁴. Nous sommes tout à fait d'accord avec cet argument mais nous croyons, tout de même, qu'il est possible d'établir un rapport entre ces énoncés et les énoncés impératifs, si nous intégrons l'ORDRE dans l'ensemble des actes relevant de la volonté. Nous proposons, donc, l'intégration de cet emploi de l'imparfait et du plus que parfait du subjonctif dans l'ensemble des emplois du subjonctif indépendant liés à l'expression de l'ORDRE, du SOUHAIT et du REGRET⁵, considérant qu'il exprime le REPROCHE et représente le quatrième pôle indispensable à l'établissement d'une corrélation où le REGRET et le REPROCHE seraient le correspondant irréal du SOUHAIT et de l'ORDRE, respectivement.

	Potentiel	Irréal
TU non-impliqué	SOUHAIT	REGRET
TU impliqué	ORDRE	REPROCHE

3. Pour l'analyse pragmatique de l'ORDRE, du SOUHAIT, du REGRET et du REPROCHE nous utiliserons, en partie, les «instruments d'interrogation du discours» mis au point par P. Cha-

³ DIAS, Epifânio da Silva, *Sintaxe Histórica Portuguesa*, Lisboa, 1918, p. 202.

⁴ «Como a «ordem» tem de ser executável, deduz-se que certas frases desiderativas do passado não podem ser consideradas como «ordens»:

1) Um indivíduo queixa-se de o galo cantar a desoras; a irmã alvitra que se mate, mas ele censura-a por não o ter vendido ainda: «Olha, *levasse-lo* à feira».

2) Uma rapariga critica um cavalheiro atrevido: «Para que se vem meter com quem está quedo? *Seguisse* o seu caminho, ninguém o chamava cá». (CASTELEIRO, Malaca, *A expressão da «ordem» na língua portuguesa do séc. XX*, p. 32).

⁵ Voir FONSECA, Fernanda Irene, *Para o estudo dos valores do conjuntivo em português moderno*, Coimbra, 1970 (thèse mimeographiée), pp. 75-92.

raudeau dans son oeuvre *Les conditions linguistiques d'une analyse du discours* (1977) et nous nous inspirerons de certaines analyses qu'il y présente. Partons de la définition qu'il propose pour *Vinjonctif*: «L'injonctif est une modalisation factitive qui pose une *situation d'interlocution* dans laquelle le JE impose au TU un certain univers de discours, en se donnant lui-même un statut d'autorité»⁶. L'injonctif est une modalisation du comportement allocutif et à l'intérieur de l'injonctif on peut inscrire plusieurs modalités, dont l'ORDRE⁷.

Quant au SOUHAIT, il s'inscrit dans un autre type de comportement, le comportement élocutif. La distinction entre les deux ressort clairement de l'affirmation suivante: «L'énonciateur implique le TU dans son discours (comme dans le cas le l'injonction) ou il s'implique lui-même (comme dans le cas du souhait)»⁸.

Nous nous proposons de retenir, d'après Charaudeau, comme distinction de base entre l'ORDRE et le SOUHAIT l'implication ou non implication du TU par le JE. Dans les deux cas le JE *pose* un *à faire* qu'il ressent comme un *manque*; dans le cas du SOUHAIT en le faisant il n'implique pas le TU, sauf parfois comme témoin; dans le cas de l'ORDRE le JE implique le TU en s'attribuant un statut d'autorité sur lui: le Je *pose*, donc, un *à faire* qu'il ressent comme un *manque* mais, en même temps, il l'impose au TU.

Il faut retenir, comme un autre trait commun à l'ORDRE et au SOUHAIT, que le fait (*im*)posé est toujours envisagé dans le présent-futur, c'est à dire, il est (*im*)posé *a priori*. Si l'on remplace ce trait *a priori* par le trait *a posteriori*, dans le cas du SOUHAIT, on aura toujours un fait posé comme un manque par le JE, mais posé comme un manque après, ce qui correspond à envisager le «comblement» de ce manque comme impossible: ce n'est plus un SOUHAIT mais un REGRET, que l'on peut définir justement comme «un souhait *a posteriori*»⁹.

Remplacer le trait *a priori* par le trait *a posteriori* revient, donc, à transformer un SOUHAIT en REGRET. Que se passe-t-il

⁶ CHARAUDEAU, P., *Les conditions linguistiques d'une analyse du discours*, Paris, 1977, p. 171.

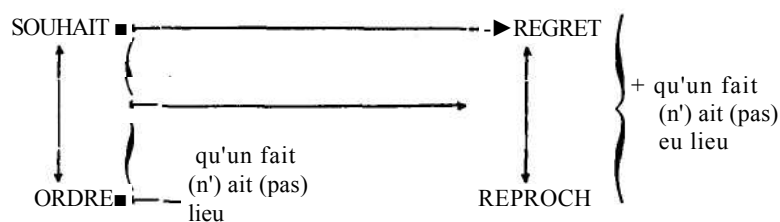
⁷ *Ibid.*, p. 192.

⁸ *Ibid.*, p. 134.

⁹ FUCHS, Catherine et LEONARD, Anne-Marie, *Vers une théorie des aspects*, Paris, 1979, p. 201.

si l'on fait le même remplacement dans le cas de l'ORDRE? Il est évident que le JE ne peut pas imposer au TU de faire quelque chose qui est déjà passé. Mais on peut concevoir que le JE envisage un fait passé comme un manque en impliquant le TU et en s'attribuant un statut d'autorité sur lui: impliquer le TU revient, ici, à le considérer comme responsable du manque qu'il ressent; s'attribuer un statut d'autorité sur le TU revient à pouvoir le juger. C'est à dire, la force illocutionnaire présente dans l'ORDRE, le rapport de dominance du JE sur le TU continuent à exister, mais cette dominance devient d'ordre moral: le JE juge le TU, le considère comme responsable de la non réalisation d'un fait passé qu'il ressent comme un manque — le JE fait un REPROCHE au TU.

Le REPROCHE est donc un ORDRE a posteriori, comme le REGRET est un SOUHAIT a posteriori. Étant donné que l'ORDRE et le SOUHAIT impliquent nécessairement la «futurité» du fait ressenti comme un manque par le JE, l'envisager *après* représente la négation de la possibilité d'aboutissement soit de ce qui est ordonné soit de ce qui est souhaité, c'est à dire, la *frustration* de l'ORDRE ou du SOUHAIT. Le REGRET est donc un SOUHAIT frustré et le REPROCHE un ORDRE frustré.



Entre SOUHAIT et ORDRE, entre REGRET et REPROCHE, on peut établir une gradation dépendant du degré d'implication du TU par le JE et du rapport socio-juridique qui s'établit entre eux ¹⁰.

¹⁰ La gradation entre SOUHAIT et ORDRE est consacrée lexicalement: on peut parler de *supplique, prière, conseil, exhortation*, etc. En ce qui concerne la gradation entre REGRET et REPROCHE il n'y a pas de termes pour les nuances intermédiaires, ce qui ne veut pas dire que l'on ne puisse pas les saisir: «*Matasses-me a mim!*» (dit par un père à l'assassin de son fils) occupe clairement une place intermédiaire entre le REGRET et le REPROCHE.

Nous croyons avoir pu démontrer que le REPROCHE a avec l'ORDRE le même type de rapport que le REGRET avec le SOUHAIT, comme nous l'avions postulé plus haut. SOUHAIT, ORDRE, REGRET et REPROCHE sont donc liés par des rapports croisés déterminés par une base commune (JE pose un fait qu'il ressent comme un manque) avec des variantes concernant la présence/absence d'implication dominatrice du TU par le JE et la possibilité/impossibilité d'aboutissement résultante du rapport temporel entre le moment de l'énonciation et le moment où est envisagée la réalisation du fait en question.

	JE (im)pose un fait qu'il ressent comme un manque	Implication dominatrice du TU par le JE	Retrospectivité
SOUHAIT	+	—	—
ORDRE	+	+	—
REGRET	+	—	+
REPROCHE	+	+	+

4. Cette analyse des affinités sémantico-pragmatiques entre le SOUHAIT, l'ORDRE, le REGRET et le REPROCHE est décisive, à notre avis, pour la compréhension des emplois de l'imparfait et du plus que parfait du subjonctif en portugais dont on a parlé avant. Il résulte clairement de cette présentation que l'occurrence de l'imparfait et du plus que parfait du subjonctif comme l'une des configurations linguistiques possibles du REPROCHE, loin d'être un emploi marginal, vient, au contraire, remplir la case indispensable pour compléter le sous-système des valeurs du subjonctif indépendant en portugais comme configuration linguistique des actes relevant de la volonté. À la lumière de l'explication que nous proposons ce type d'emploi ne sera plus à considérer comme un cas «difficile», ignoré dans les études semasiologiques sur le subjonctif et écarté des études onomasiologiques sur l'expression de l'ORDRE. Il devient possible, en plus, de saisir le caractère incorrect ou incomplet des rares essais

d'explication qu'en on fourni les grammairiens. Prenons, à titre d'exemple, l'explication proposée par Epifânio Dias qui est, d'ailleurs, celle que nous considérons la plus complète: «Também têm sentido imperativo as orações do pretérito imperfeito ou mais que perfeito do conjuntivo coordenadas a uma oração condicional, correspondendo este conjunto a um período hipotético irreal. v.g. *Fosses e verias* (= se tivesses ido verias)¹¹; «Com sentido imperativo emprega-se o conjuntivo, no mais que perfeito ou no pretérito imperfeito, servindo de exprimir o que deveria ter-se feito (em contraposição ao que se fez) — jussivo do passado»¹².

On voit que Epifânio Dias, en analysant ces occurrences, a bien saisi leur affinité avec l'ORDRE, puisqu'il leur attribue un sens impératif. Cependant, les classer comme des «impératifs passés» est une manière trop simpliste pour résoudre le problème. Pour bien rendre compte de cette affinité avec l'impératif il faut remplacer la notion (paradoxale) d'«ordre passé» par celle d'*ordre frustré*: la force illocutionnaire impérative subsiste mais elle est inopérante parce que dirigée vers le passé — il ne s'agit plus d'un ORDRE mais d'un REPROCHE.

Quant à l'autre partie de l'explication d'Epifânio Dias — la considération de ces énoncés come des phrases hypothétiques elliptiques — elle est vraie mais incomplète. Quand le sujet parlant dit «Estudasses!» il fait sans doute référence à une condition non réalisée, ce qui rend irréal un résultat probable. Mais il y a quelque chose de plus: c'est le rapport allocutif JE-TU et le statut d'autorité du JE vis à vis du TU. Le locuteur ne se limite pas à constater qu'il y a une condition qui n'a pas été remplie et dont la conséquence désirable devient impossible: *il en juge le TU responsable et le lui reproche*.

Epifânio Dias a saisi quelques aspects sémantiques très importants mais il fallait aussi prendre en considération certaines données pragmatiques. En effet, on est devant un cas bien net de complémentarité de fonction entre le message verbal et la situation: le rapport de dominance du JE sur le TU et les conditions de cette dominance (on ne dit pas «Fizesses!» à n'importe qui, comme on ne

¹¹ DIAS, Epifânio da Silva, *Sintaxe Histórica Portuguesa*, Lisboa, 1918, p. 201.

¹² *Ibid.*, p. 202.

donne pas un ordre à n'importe qui) sont ici une importante conditionnante de la signification.

5. Voici, comme conclusion, les points que nous voudrions avoir pu contribuer à montrer:

5.1. Le subjonctif est, en portugais contemporain, le mode le plus répandu comme configuration linguistique des actes relevant de la volonté. La grande vitalité de ce mode en portugais est due, entre autres facteurs, à cette pleine conservation de sa valeur modale optative (dans l'expression soit de l'optatif potentiel — SOUHAIT — soit de l'optatif irréel — REGRET), et aussi à sa nette «invasion» du domaine voisin de l'injonctif (dans l'expression soit de l'injonctif potentiel — ORDRE — soit de l'injonctif irréel — REPROCHE).

5.2. Les emplois de l'imparfait et du plus que parfait du subjonctif du type «Fizesses!», «Tivesses feito!» ne représentent donc pas un fait marginal, difficile à intégrer dans une systématisation des valeurs modales du subjonctif. Au contraire, seule sa considération permet d'en dresser un système cohérent¹³.

5.3. Le rapprochement entre différents types d'occurrence du subjonctif en portugais permet de saisir un lien d'ordre linguistique entre des actes rapprochés au point de vue pragmatique. En effet, la corrélation entre les actes de ORDONNER, SOUHAITER, REGRETTER et REPROCHER a comme contrepartie linguistique, en portugais, la cohérence d'un des sous-systèmes des valeurs modales du subjonctif.

¹³ L'imparfait et le plus que parfait du subjonctif qui sont, en portugais, d'un usage très courant (contrairement à leur «sort» en français, par exemple) doivent ce statut essentiellement à leur utilisation à valeur modale d'irréel (voir FONSECA, Fernanda Irene, *Para o estudo dos valores do conjuntivo...*, 1970, pp. 214-217). Dans leur emploi comme expression du REGRET et du REPROCHE nous pouvons signaler la combinaison de cette valeur d'irréel avec la valeur optative/impérative qui est aussi encore bien vivante dans le subjonctif portugais contemporain.

SUBJONCTIF ET IMPERATIF EN PORTUGAIS

Cela vient prouver la possibilité d'étudier le fonctionnement des actes sans négliger le fonctionnement des formes ou, en d'autres termes, que l'on peut recourir à la pragmatique sans pour autant être obligé de nier le caractère systématique des faits linguistiques, ce qui reviendrait à nier aussi toute possibilité de les décrire et, en dernier ressort, à compromettre l'existence même de la linguistique.

Fernanda Irene Fonseca